

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 14 AVRIL 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf avril deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

N°2021/26

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	CINOTTI Sandrine
PAOLI Jean-Paul	SUSINI Ange
NEGRONI-DESINI Vannina	ZANETTACCI Alexia
ZANNETTI Pierre	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	MIGEVANT Pierre-Jean
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Vote du budget primitif M49 2021 (eau et assainissement).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-1 ;

Le Maire présente à l'Assemblée délibérante le budget primitif annexe M49 de l'exercice 2021, dont le document comptable est joint, en précisant ses principales orientations.

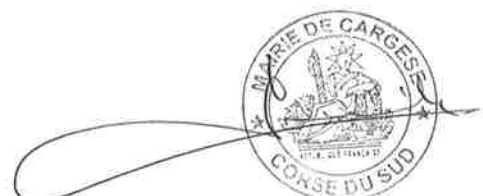
LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte le budget primitif M49 de l'exercice 2021, tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 14 dont 1 procuration.

Le Maire,
François **GARIDACCI**



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.